

CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 15 DECEMBRE 2025

L'an 2025, le 15 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

Etaient présents : BOULEAU Marie-France, CAILLOT Virginia, COCHAUD Guillaume, DECEVRE Hervé, MOREL Fernand, RAPET Gilles, SEGADO Denis, SPITZNER Laurent

Absents excusés : DELES Florence, GONON Bernard, JOUVENCEL Clément, SOLOMBRINO Mathieu

Secrétaire de séance : Madame CAILLOT Virginia

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire et débute par l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent conseil :

- 1- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 2- Questions diverses

DELIBERATION

1- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de la CLECT du 12 novembre 2025 joint en annexe à la présente délibération, portant sur l'évaluation des charges transférées au titre :

- Du transfert de la compétence enfance (bâtiment) de la commune de Corbelin à la communauté de communes
- Du transfert de la compétence enfance de la commune de Tignieu-Jameyzieu à la communauté de communes
- Du transfert de la compétence voirie d'intérêt communautaire relative à la création, les aménagements et l'entretien des liaisons/itinéraires cyclables identifiés à l'étape 1 du schéma d'accès cyclable aux services des polarités ».

Considérant que ces évaluations viendront, sous l'effet d'une délibération ultérieure du conseil communautaire portant révision des attributions de compensation pour les communes concernées, par la suite impacter l'attribution de compensation perçue chaque année par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné auprès des communes.

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport émis par la CLECT à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres des Balcons du Dauphiné ;

Au vu de cet exposé, et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité avec 9 voix POUR décide :

- D'APPROUVER le rapport de la CLECT du 12 novembre 2025.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

2- Questions diverses

* *Décision du Maire n°2025-3* : pour information aux élus

* *Point financier* : Monsieur le Maire présente les documents de situation budgétaire au 15/12/2025 pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Un détail par opération d'investissement est également porté à la connaissance du conseil municipal.

* *Point sur les dossiers en cours* :

- **Aménagement d'un cheminement doux** : les travaux réalisés à ce jour sont l'enfouissement des réseaux, la pose des luminaires, le terrassement, les bordures et la mise à niveau des terres. Il reste à définir l'emplacement des bancs, à mettre en place les barrières et poteaux et à réaliser les plantations aux abords du cheminement.
- **Travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment de la mairie** : démarrage du chantier le 6 janvier 2026. Les gestionnaires des réseaux ont été contactés. Une information sera transmise aux riverains concernant la réglementation temporaire du stationnement et de la circulation.

* *Tour de table* :

- **Francis SPITZNER** : Ce vendredi 12 décembre a eu lieu le spectacle dansant du périscolaire. Le Sou des Ecoles a offert une petite collation à l'issue de cette représentation. La mairie remercie l'équipe communale et plus particulièrement Aurélie GARCIA pour son investissement lors de la préparation de cet événement.

- **Marie France BOULEAU** : rendez-vous ce vendredi 19 décembre à 16h30 pour la distribution des colis de Noël.

- **Fernand MOREL** : la préparation du bulletin municipal touche à sa fin. Il devrait être dans les boîtes aux lettres dans le courant du mois de janvier.

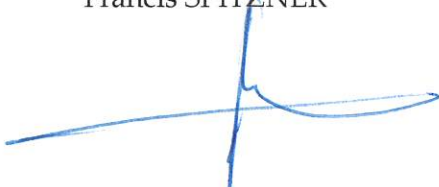
- **Hervé DECEVRE** : un arrêté réglementant la circulation de façon permanente sera pris pour la rue du Raz Buisson.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h39.

Prochain conseil municipal : 2 février 2026.

Procès-Verbal arrêté au commencement de la séance du 2 février 2026.

Le Maire,
Francis SPITZNER



La secrétaire de séance,
Virginia CAILLOT

